



MAISON
DE
L'ARTISAN



N° 1793 - 10/08/2023

www.maisondelartisan.com

Sommaire

Page 2 :

Contribution pour la justice économique : l'U2P obtient l'exonération pour les entreprises de moins de 250 salariés

Page 4 :

- Nos formations à venir à la Maison de l'Artisan

Au premier trimestre 2023, l'alternance poursuit son envolée et progresse de 10 % sur un an

D'après les données publiées par la Dares pour le premier trimestre 2023, les entrées en contrat de professionnalisation progressent de 14 % sur un an et atteignent plus de 26 000 nouveaux contrats. Les entrées en apprentissage augmentent également quant à elles de près de 8 % pour atteindre 53 000 nouveaux contrats à fin mars.

La hausse des entrées en contrat d'alternance – contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage confondus – atteint 10 % sur un an.

Au total, la Dares dénombre 953 300 apprentis à fin mars 2023, soit un effectif en hausse de 12,6 % par rapport à mars 2022.

Les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux ont pris toute leur part à cette augmentation, puisqu'ils forment près de 40 % des apprentis en France.

Le retour en grâce de ce mode de formation est le fruit d'un travail de longue haleine de l'U2P, qui avait notamment demandé – et obtenu – pendant la crise sanitaire un soutien renforcé des pouvoirs publics pour secondar les efforts de formation des entreprises de proximité.

Le risque était en effet bien réel que les entreprises, dont beaucoup étaient mises à l'arrêt, se retrouvent confrontées à une pénurie de compétences et de main d'œuvre au sortir de la crise, au moment de la reprise.

Si l'U2P se félicite que les dispositifs de soutien, en particulier l'aide unique accordée aux entreprises, soient pérennisés jusqu'à la fin du quinquennat, elle demande à l'État de prendre toute sa part au financement de l'apprentissage en tant que mode de formation initiale, au même titre qu'il finance l'Éducation nationale.

L'U2P demande à l'État de prendre toute sa part au financement de l'apprentissage en tant que mode de formation initiale.





Contribution pour la justice économique : l'U2P obtient l'exonération pour les entreprises de moins de 250 salariés

L'article 7 du projet de loi d'Orientation et de programmation du ministère de la Justice 2023-2027 prévoit d'instaurer une « contribution pour la justice économique ».

Versée par la partie demanderesse, cette contribution doit conduire à réduire les délais de traitement des affaires, en considérant que la gratuité de la justice peut conduire à une déresponsabilisation des justiciables, et à encourager le règlement à l'amiable.

L'U2P a fait valoir qu'une telle mesure risquait de restreindre encore davantage l'accès à la Justice des plus petites entreprises, qui sont aussi souvent les moins bien armées pour engager de telles procédures.

L'U2P a également rappelé que l'accès à la justice était un service public et qu'il était déjà financé par l'impôt à ce titre.

C'est donc grâce à son action qu'un amendement a été déposé pour exclure les entreprises de moins de 250 salariés de cette contribution pour la justice économique.



Le plafonnement des loyers est prolongé

Compte tenu de l'inflation galopante et de ses répercussions sur les TPE et PME, une loi du 16 août 2022 avait instauré un **dispositif de limitation de l'augmentation des loyers commerciaux**.

Il s'agissait plus précisément de **limiter l'évolution de l'indice des loyers commerciaux (ILC)** sur la base duquel sont le plus souvent indexés les loyers révisés annuellement.

La variation annuelle de l'ILC, prise en compte pour la révision du loyer commercial applicable aux PME avait ainsi été **plafonné à 3,5 %**.

Étaient concernées les entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

Ce dispositif portait initialement sur les trimestres allant du deuxième trimestre 2022 au **premier trimestre 2023 inclus** (soit pendant un an)

Pour tenir compte d'une inflation encore élevée, la loi du 7 juillet 2023 publiée au JO du 8 juillet **vient de prolonger le dispositif de plafonnement, qui ne pourra excéder 3,5 % pour les trimestres allant du deuxième trimestre 2022 au premier trimestre 2024 inclus.**



Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**SPFPL DE PHARMACIEN D'OFFICINE
MARIE-PIERRE ESCARRA
SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS FINAN-
CIÈRES DE PROFESSION LIBÉRALE
DE PHARMACIEN D'OFFICINE PAR
ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : MAS SAINT PIERRE 7
IMPASSE ALAIN CORNEAU
66000 PERPIGNAN
919 010 728 RCS PERPIGNAN**

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 01.08.2023, que le capital social a été augmenté de 1 468 500 euros, par voie d'apport en nature, pour être désormais porté à 1 469 500 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

POUR AVIS, Le Président

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**SPFPL DE PHARMACIEN D'OFFICINE
MARC ESCARRA
SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS FINAN-
CIÈRES DE PROFESSION LIBÉRALE
DE PHARMACIEN D'OFFICINE PAR
ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 26 AVENUE DES AR-
BOUSIERS
66180 VILLENEUVE DE LA RAHO
918 980 145 RCS PERPIGNAN**

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 01.08.2023, que le capital social a été augmenté de 1 468 496 euros, par voie d'apport en nature, pour être désormais porté à 1 469 496 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

POUR AVIS, Le Président

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**SOLANE ROUSSEIL INVEST
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 30 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 5, RUE NICOLAS
APPERT
66200 ELNE
749 986 469 RCS PERPIGNAN**

Suivant décisions du 01.08.2023, les associés ont pris acte de la démission de M. Bruno ROUSSEIL de son mandat de Président à compter du 01.08.2023 et décidé de nommer pour une durée indéterminée, M. Julien ROUSSEIL demeurant à BANYULS SUR MER (66650) 2 rue Marius Douzans, nouveau Président de la société.

POUR AVIS, Le Président

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**PHARMACIE DE LA MEDITERRANEE
SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL À
RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 10 AVENUE DE LA
MÉDITERRANÉE
66140 CANET-EN-ROUSSILLON
341 207 975 RCS PERPIGNAN**

Suivant décisions unanimes des associés en date du 01.06.2023, il a été pris acte de la démission de Mme Marie-Elisabeth DUSTOU de son mandat de cogérante à compter du 31 juillet 2023.

POUR AVIS, Le Président

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**CATALUNYA ENTREPOSAGE
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 50 000 €
SIÈGE SOCIAL : CHEMIN DE LA SA-
BLIÈRE
66160 LE BOULOU
419 725 155 R.C.S. PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21/07/2023, les associés ont décidé à l'unanimité :

- La nomination à compter du 01.08.2023 de M. Marc GARAVINI, demeurant à SAINT FELIU-D'AVALL (66170), 20 Rue des Corbières, comme cogérant de la société, pour une durée indéterminée.
Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN.

POUR AVIS, Le Président

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON
CLARET ARIES
1210 Avenue Eole-Tecnosud2
66028 PERPIGNAN CEDEX

**AUTO PIECES 66
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 33 462 EUROS
RAMENÉ À 30 693 EUROS
SIÈGE SOCIAL : LIEUDIT 'LA MALIANE'
66450 POLLESTRES
389 648 536 RCS PERPIGNAN**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/02/2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 15/06/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 2 769 euros, pour être ramené de 33 462 euros à 30 693 euros par rachat et annulation de 71 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à trente-trois mille quatre cent soixante-deux euros (33 462 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à trente mille six cent quatre-vingt-treize euros (30 693 euros).»

Pour avis. La Gérance

**PAPETERIE DE LA COTE VERMEILLE
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 35 000 EUROS
SIÈGE : 11 ROUTE DE COLLIOURE,
66660 PORT-VEKDRES
SIÈGE DE LIQUIDATION : 4 ROUTE DE
COLLIOURE 666660 PORT-VEKDRES
530 403 971 RCS PERPIGNAN**

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 juillet 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrick SENDROUS demeurant 7 impasse des Magnolias 11200 LEZIGNAN-CORBIERES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 7 impasse des Magnolias 11200 LEZIGNAN-CORBIERES.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PERPIGNAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers:

➔ Recyclage AFGSU2 : **12 Septembre 2023 NOUVELLE DATE !**

- Boulangers/Pâtisseries:

➔ BUCHES : **2-3 Octobre 2023** (animé par le MOF Christophe REDHON)

➔ Petits gâteaux & gâteaux de voyage : **30-31 Octobre** (animé par le MOF Jérôme CHAUCESSE)

- Coiffure:

➔ Coupes au ciseaux sur cheveux secs : **30 Octobre 2023** (animée par J-M FARETRA)

➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

- Esthétique:

➔ Restructuration des sourcils : **25 Septembre 2023** (animée par Amandine SALES)

➔ Formation KOBIDO® niv1, soin liftant animée par Cathy Lair : **19-20 Novembre 2023**

➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

- Taxis:

➔ Formation Mobilité : **21 - 22 Septembre 2023**

➔ Formation Continue : **26 - 27 Septembre 2023**

➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **25/10 au 17 Novembre 2023**

- Automobiles / Carrossiers:

➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter**

➔ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter**

- Bâtiment :

➔ Habilitation élec B1V-BR-BC exécutants : **20 au 22 Septembre 2023**

➔ QUALIPAC : **25 au 29 Septembre 2023**

➔ QUALIPV ELEC : **28 au 30 Septembre 2023**

➔ AIPR : **02 Octobre 2023**

➔ QUALIBOIS AIR : **02 au 04 Octobre 2023**

➔ Manipulation fluides frigorigènes : **09 au 13 Octobre 2023**

➔ QUALIBOIS EAU : **06 au 08 Novembre 2023**

➔ Habilitation élec B2V-BR-BC : **25 au 27 Octobre 2023**

➔ QUALIPV BAT : **14-16 Novembre 2023**

➔ Borne IRVE niveau 1 : **15 Novembre 2023**

➔ QUALIPV BAT : **14-16 Novembre 2023**

➔ FEEBAT RENOVE : **22 au 24 Novembre 2023**

➔ MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **01 Décembre 2023**

➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**

➔ Dépannage CLIM : **Nous contacter**

➔ AMIANTE SS4-OPERATEURS : **Nous contacter**

➔ AMIANTE SS4 ENCADRANT : **Nous contacter**

➔ Utilisation des EPI travail en hauteur : **Nous contacter**

➔ ISOLATION par soufflage : **Nous contacter**

➔ Réglementation GAZ : **Nous contacter**

➔ HANDIBAT : **Nous contacter**

- Toutes professions :

➔ SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :

- Initiale (2 jours) : **Nous contacter**

- Recyclage (1 jour) : **Nous contacter**

APPRENTISSAGE

➔ JH 17 ans, sérieux et motivé, actuellement en CAP 1^{ère} année en Bijouterie Joaillerie à Graulhet prêt de Toulouse, recherche maître d'apprentissage sur les Pyrénées-Orientales.

Contact 07 82 55 26 29

➔ JH 16 ans CAP Boulanger en juin 2023, cherche maître d'apprentissage Pâtissier sur Perpignan / Cabestany

Contact : 06.16.18.43.80

➔ JH 15 ans recherche apprentissage pour la rentrée de septembre pour un CAP ELECTRICIEN, Secteur Toulouges et environs : déplacement en scooter sera inscrit au CFA du Bâtiment à Perpignan. Scolarisé jusqu'en 3^{ème} générale. Contact : 06 52 51 55 30.

➔ JF 16 an sérieuse et motivée cherche un Institut de Beauté pour effectuer un CAP Esthétique d'1 an avec le GRETA à partir de septembre 2023.

Contact : 07.66.39.09.59

EMPLOI

➔ Cherche contrat temps complet ou temps partiel à compter du 1er octobre, secteur St Esteve et alentours. 6 ans d'expérience dans le taxi.

Contact : 06.74.32.84.39

➔ Salon de Coiffure à Elne cherche BM - ou BP pour septembre.

Contact : 04.68.22.12.91

VENTE

➔ Vds fonds de commerce, Coiffure Homme - Barbier Cause départ à la retraite, tenu 40 ans. 21 m², deux postes de travail, ouvert à l'année. Situé sur une avenue passagère avec parking à 300 m de la plage dans la première station balnéaire du Roussillon.

Prix du fonds : 48 000€

Loyer mensuel : 700€ hors charges

Tel : 06 86 94 54 96

➔ Vds salon de coiffure mixte à Estagel cause retraite. Bien situé centre village. Salon 25 m² +dépendance 35m². Tél : 06 32 18 88 40.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 3^{ème} trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires